Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral de l'agriculture OFAG Secteur Protection durable des végétaux

Cultures maraîchères – Résultats du réexamen ciblé de produits phytosanitaires homologués 2020

Le tableau suivant répertorie toutes les nouvelles conditions d'application concernant les produits phytosanitaires (PPh) autorisés pour l'utilisation dans les cultures maraîchères, telles qu'elles ressortent du programme de réexamen ciblé » 2020. Il ne tient pas compte des produits d'importations parallèles* ainsi que des PPh autorisés exclusivement pour une utilisation non professionnelle (loisirs). En l'absence de nouvelles conditions pour les différents domaines considérés, les anciennes conditions restent valables. En règle générale, les nouvelles autorisations, mentionnant l'ensemble des conditions d'utilisation, sont intégrées dans l'index des produits phytosanitaires en ligne publié par l'OFAG toutes en même temps après la période d'utilisation principale, c'est-à-dire à la fin de l'année (voir : www.ofag.admin.ch Production durable Produits phytosanitaires Produits phytosanitaires homologués Pindex des produits phytosanitaires).

Date: 30.11.2020

Si une indication est retirée, le PPh peut encore être vendu, en règle générale, au maximum pendant douze mois à compter de la date de la modification de l'autorisation conformément aux conditions d'homologation en vigueur jusqu'alors (c.-à-d. avec mention de cette indication) et peut être utilisé de la même manière pendant une année supplémentaire. Toute exception est indiquée.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'OFAG, secteur Protection durable des végétaux.

PPh		Nouvelles conditions d'utilisation		
		Domaines examinés		
Substance active : ACIBENZOLAR-S-MÉTHYLE		DLAR-S-MÉTHYLE	Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG :	Date de la nouvelle autorisation :
(Catégorie de produits : fongicide)			Décembre 2020	20.08.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Bion (W-5370) Opérateur, travailleur - Préparation de la bouillie : en plus une tenue de protection - Travaux successifs: porter des gants + une tenue de prote longues + des pantalons).				
		Voisinage, personnes se trouvant à proximité		
Organismes aquatiques Autres organismes non cibles** Efficacité - laitues pommée				
		Autres organismes non cibles**		
		Efficacité	- laitues pommées, épinard : 4 traitements par culture au m	naximum.

		Nouvelles conditions d'utilisation			
		Domaines examinés			
		ROBINE	Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 04.06.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)	
Amistar Hortosan Amistar Ortiva Amistar Ortiva MAAG-Rasen-F Azbany Chamane Globaztar SC	(W-5481) (W-5481-1) (W-5481-2) (W-5481-3) (W-5481-4) (W-5481-5) Pilzschutz (W-5481-6) (W-7334) (W-7150) (W-7162)	Organismes aquatiques	- ail, échalote, oignon, fenouil bulbeux, poireau, persil, cibe ment de 1 point	•	
Legado Amistar	(W-7238) (W-5481)	Organismes aquatiques	- choux à feuilles, choux (développement de l'inflorescenc	a) colrava choux nommés chou de Bruvelles	
Hortosan Amistar Ortiva Amistar Ortiva MAAG-Rasen-F	(W-5481-1) (W-5481-2) (W-5481-3) (W-5481-4) (W-5481-5)	Organiomos aquatiques	rave de Brassica rapa et B. napus: SPe 3 – réduction du		
Chamane Globaztar SC	(W-7150) (W-7162)				
Amistar Hortosan Amistar Ortiva Amistar Ortiva MAAG-Rasen-F	(W-5481) (W-5481-1) (W-5481-2) (W-5481-3) (W-5481-4) (W-5481-5)	Organismes aquatiques	- bette: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 1	point	
Ortiva	(W-5481-5) Pilzschutz				

Cultures maraîchères – Résultats RC 2020

PPh		Nouvelles conditions d'utilisation		
		Domaines examinés		
Substance active : BENTHIAVALICARB (Catégorie de produits : fongicide)			Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 03.09.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Valbon	(W-6167)	Opérateur, travailleur	- Préparation de la bouillie: en plus des lunettes de protection	1
Capito Valbon	(W-6167-1)	Organismes aquatiques		
		Autres organismes non cibles**		
Substance active : ACLONIFÈNE (Catégorie de produits : herbicide)			Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 01.10.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Bandur	(W-6149	Organismes aquatiques	 pois (1 l/ha): SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 2 points pois (2 l/ha), Pleine terre: carvi, oignon potager (semé), ail, échalote (semé), oignon (condiment, semé), carotte (post-levée), fenouil bulbeux (planté), fenouil bulbeux (semé), céleri-pomme, céleri-branche: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 3 points Le rest des indications: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 4 points SPe 3 – zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface réduit à 20 m 	
Chanon Dacthal SC Baso Laguna	(W-7108) (W-7108-1) (W-7108-2) (W-7370)	Organismes aquatiques	 pois (1 l/ha): SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 2 points pois (2 l/ha), fenouil bulbeux (planté), fenouil bulbeux (semé): SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 3 points Le reste des indications: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 4 points SPe 3 – zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface réduit à 20 m 	
Substance active : BENTAZONE (Catégorie de produits : herbicide)			Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 29.09.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Basagran SG Effican SG	(W-5320), (W-5320-2),	Opérateur, travailleur	- Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière ; Application de la bouillie : Porter des lunettes de protection ou une visière	
Kusak SG Pedian SG	(W-5320-3), (W-5320-1)	Nappe phréatique	 SPe 2: pas de l'application dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh) et les régions karstiques SPe 1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 0.96 kg de la matière active bentazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 2 ans. 	
		Organismes aquatiques		
		Autres organismes non cibles**	Protection des plantes non cibles : - SPe 3 - zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux bi	otopes, contre la dérive

Cultures maraîchères – Résultats RC 2020

PPh		Nouvelles conditions d'utilisation Domaines examinés	on 	
Substance active : S-MÉTOLACHLORE (Catégorie de produits : herbicide)		CHLORE	Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 20.08.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Dual Gold Frontex Calado	(W-5651) (W-5651-1) (W-5651-2)	Organismes aquatiques	 chicorée, courges oléagineuses: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 2 points haricots: SPe 3 – réduction du risque de ruissellement de 3 points 	
Substance active : TÉBUFÉNOZIDE (Catégorie de produits : insecticide)		DZIDE	Publication dans l'index des PPh en ligne de l'OFAG : Décembre 2020	Date de la nouvelle autorisation : 19.08.2020 (Notification de la décision au détenteur de l'autorisation)
Mimic HG Insegar M	(W-7266), (W-7266-1)	Nappe phréatique Organismes aquatiques		
		Autres organismes non cibles **	- Traitement uniquement dans des serres permanentes ferr	nées

^{*} Les produits d'importations parallèles sont des PPh d'origine étrangère qui correspondent à un produit de référence déjà autorisé en Suisse et qui sont homologués conformément aux art. 36 ss OPPh.

Cultures maraîchères – Résultats RC 2020 4/4

^{**} Les autres organismes non cibles normalement pris en compte dans l'examen sont des mammifères, oiseaux, arthropodes non cibles (NTA, *non target arthropods*), plantes non cibles (NTP, *non target plants*) et organismes du sol (vers, collemboles, microorganismes).